
Nombre de membres en exercice: 9	Séance du 16 avril 2023
Présents : 5	L'an deux mille vingt-trois et le seize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 16 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Guy TAECK, Gael PERISSET, Hervé SMETS, Pierre CAFFIER, Jean Jacques CAPRON
Votants: 6	Représentés: Laurent GARBE par Guy TAECK Excuses: Michèle SOHET Absents: Yann BETHOUART, Hubert DEMORTAIN Secrétaire de séance: Pierre CAFFIER

Le quorum n'ayant pas été atteint le 11 avril 2023 la séance est reportée au dimanche 16 avril 2023

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 19 janvier 2023

- Délibération : Location hutte du Gouillet - bail
- Délibération : Ouverture Poste Adjoint Technique Principal 1ere classe
- Délibération : Délégué SIEPA
- Délibération : Compte de gestion 2022
- 5- Délibération : Compte administratif 2022
- 6- Délibération : Affectation, de résultats
- 7- Délibération : Vote du taux des taxes locales directes
- 8- Délibération : Budget primitif 2023
 - Traitements et Indemnités
 - Tableau des effectifs

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h00.

Approbation du P.V. du 19 Janvier 2023 et ajout du mail de Mme Sohet.
Aucune observation

Mail de Mme Sohet

« Cette année encore vous n'avez pas jugé nécessaire de réunir la commission financière sencer éclairer les élus sur les questions budgétaires.

Et vous n'avez pas jugé nécessaire non plus d'adresser avec l'ordre du jour les documents indispensables permettant aux élus de voter le compte administratif...(ont été donnés les totaux, erronés dailleurs, des sections investissements et fonctionnement.)

Concernant le budget primitif 2023 nous n'avons eu communication que d'une présentation simplifiée. Sans être procédurière il me semble que la présentation du compte administratif et du budget primitif doivent respecter des modèles définis par l'instruction budgétaire. (production obligatoire de la maquette budgétaire,)

Pour ces raisons je vous informe que je ne prendrais pas part aux votes des délibérations n°4 5 6 et 8
Soyez assuré Monsieur le maire de mes sentiments distingués
Michèle Sohet »

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la proposition des délégués nommés ci dessus

Vote

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

4-5 Compte de gestion 2022 Et Compte administratif 2022 - DE 2023 009

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Ci-joint les résultats budgétaires de l'exercice et les résultats d'exécution du budget.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différents chiffres du compte administratif **qui sont en concordance avec le Compte de gestion dressé par Monsieur le percepteur de Doullens**

Section de fonctionnement

DEPENSES : 355 341.32 €

RECETTES : 364 616.65 €

REPORT (N-1) : 389 131.92 €

Section d'investissement :

DEPENSES : 120 112.84 €

RECETTES : 10 140.38 €

REPORT (N-1) : 602 723.00 €

RAR Investissement (N+1) : 470 410.17

RESULTAT CUMULE

DEPENSES / 945 864.33

RECETTES ; 1 366 651.95

Conformément au règlement, Monsieur le Maire demande d'élire un Président pour le vote : **M**

Pierre CAFFIER est nommé(e) Président

Monsieur le Maire quitte la salle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion ainsi que le compte administratif 2022

Vote Hors présence de Monsieur le Maire :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

6- Affectation de résultats - DE 2023 010

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 398 457.25 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter le résultat précisé ci dessus

Vote :

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 0

7- Vote du Taux des taxes locales directes - DE 2023 011

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur/Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 7.32 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.36%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.47%

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les taux précisés ci-dessus

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

8- Budget primitif 2023 - DE 2023 012

Section d'investissement.

Dépenses.

RAR : 2131 bâtiments publics 470 410.17

16 Emprunts et dettes 72 622.00

203	Etudes Eglise	89 564.37
2131	Travaux bâtiments	38 595.00
2135	Installation, agencement constructions	39 500.00
2182	matériel roulant	4 908.00
2183	: matériel informatique	1 400.00
2188	autres immobilisations	2 000.00
041	Opérations patrimoniales	146 145.20

Recettes

1341	DETR	47 800.00
10	Dotations Fonds divers	28 000.00
	Virement de la section de fonctionnement	128 457.00
	Opérations d'ordre	21 992.00
	Opérations patrimoniales	146 145.20
	Solde d'exécution positif reporté	492 750.54

Le budget de la section d'investissement s'équilibre à la somme de 865 144.74 €

Section de fonctionnement.

DEPENSES

- Charges à caractère général : 225 433.25 €
- Charges de personnel et frais : 225 500 €
- Atténuation de produits : 12 100 €
- Autres Charges de gestion courante : 61373 €
- Charges financières : 17 802 €
- Charges exceptionnelles : 1 000 €
- Opération d'ordre (amortissement) 21 992 €
- Virement à la section d'investissement : 128 457 €

Recettes.

- Impôts et taxes : 104 500.00 €
- Produits des services : 40 200 €
- Dotations et participations : 130 500 €
- Produits gestion courante ; 20 000 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 398 457.25 €

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 693 657.25 €

Le Budget Total de la commune s'équilibre à la somme de 1 558 801.99 €

Observations : Mr Capron demande des précisions sur la section Opérations patrimoniales et sur les emprunts en cours.

Mme Biget réponds aux différents points.

Elle indique que différents emprunts ont été réalisés à taux variable ; voté lors du Conseil Municipal Octobre 2021.

Mr Capron alerte sur le fait qu'il faut faire attention à ça aux vues de la conjoncture actuelle et invite la municipalité à renégocier les crédits.

Mr Capron demande des précisions sur les différents chiffres exposés.

Il souhaite savoir si nos recettes sont supérieures à nos dépenses : Mme Biget et Mr Le Maire indiquent que oui.

Il souhaite savoir si une ligne du budget expose clairement cela et des explications sur ce budget prévisionnel.

Mme Biget lui expose le fonctionnement du budget prévisionnel afin de répondre à ses questions.

Mr Capron alerte sur le fait de faire attention aux dépenses dans les mois à venir notamment à cause des taux d'emprunts très élevés qui vont dans les mois à venir être amenés à augmenter.

Il indique que les travaux de l'église représentent une grosse partie de nos dépenses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré procède au vote

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le budget primitif 2023 tel que présenté, est adopté à l'unanimité

9- Traitements et Indemnités - DE 2023 013

Il est proposé de faire application à l'égard des employés municipaux titulaires ou auxiliaires, à temps complet ou incomplet, de l'ensemble des dispositions prévues par les arrêtés ministériels (Intérieur) des 20 février 1958 et 25 mars 1958, concernant la revalorisation automatique des traitements et indemnités des agents des Collectivités locales.

La présente décision qui pourra être rapportée à tout moment, prendra effet à compter du 01/01/2023. Elle devra faire l'objet chaque année d'une mention expresse de reconduction à l'occasion du vote du budget primitif.

Conformément à la circulaire ministérielle (Intérieur) n° 444 du 30 août 1958, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes sera soumis aux mêmes dispositions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de faire application des arrêtés en vigueur concernant le traitement des employés municipaux ainsi que les indemnités de fonction des élus

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

10 Tableau des effectifs - DE 2023 014

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Services techniques	Adjoint technique 2ème Classe	1 à raison de 20 h hebdomadaires
	Adjoint technique 2ème Classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires
	1 Adjoint technique principal 1ère classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires
Direction	Rédacteur principal 1 ère classe	1 à raison de 35 h hebdomadaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le tableau des effectifs notés ci-dessus

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Infos diverses :

Mme Biget apporte des informations sur le mail de MR Bethouart et Mme Sohet

Mr Bethouart a envoyé un mail 15 minutes avant la réunion.

Mme Biget indique que le budget étant travaillé en amont, il n'est pas possible d'apporter des modifications 15 minutes avant le début de la séance.

Mr le Maire avait envoyé 2 mails à chaque conseiller en janvier pour demander les projets à ajouter au budget.

Mail de Yann :

Pour la Hutte, Mr Capron le rejoint sur le fait de consulter les Faviérois pour ces questions de location de hutte.

Pour le budget de l'église, le coût est aujourd'hui le même que celui voté en octobre dernier. Mr le maire indique que pour toute demande d'information supplémentaire, il ne faut pas hésiter à venir le voir directement à la mairie.

Mr Capron demande qu'une réunion non officielle OBLIGATOIRE pour tous les élus soit organisée (avant le prochain budget) entre les Conseillers pour éviter les chamailleries entre les conseillers.

Mr Le maire lui indique qu'une réunion sera organisée.

Monsieur Capron indique que la mairie est « en crise ».

Il demande à ce que les conseillers recommuniquent ensemble.

Il montre son agacement sur le fait que certain ne joue pas le jeu de venir aux réunions et aux commissions et que les chamailleries entre conseillers doivent cesser.

Mr Le Maire indique que lors de l'évènement de nettoyage de la commune, aucun conseiller n'était présent.

Cela a été effectué uniquement avec les agents municipaux.

Mr Capron évoque qu'il faut revoir la stratégie de communication car aucun favièrois n'était présent.

Mr Capron indique que les messages sur le panneau d'information doivent être revus afin de limiter l'information. Notamment en ce qui concerne les messages de la com de com et autres informations non essentielles.

Mail de Mme Sohet :

Remplacement de la porte : prévu au budget

Pose prise électrique et lumière : Toujours dans l'attente du devis que doit fournir Mme Sohet

Système vidéo-surveillance : La FDE peut apporter une subvention mais le dossier doit être revu et traité en mairie parce que le coût est très élevé.

Plusieurs demandes réalisées mais à ce jour aucun retour.

Mr le maire invite Mme Sohet à prendre contact avec des entreprises.

Travaux église :

Récupération taxe des ordures : Fait . Demande réalisée l'an dernier par Mr Capron.
PAIEMENT FAIT POUR 2022.

Bilan énergétique : Pour le moment pas de retour car, trop tôt pour le dire. Mis en place fin Juin 2022.

Observations :

- Mr Le Maire indique que les travaux de l'église ont débutés et que le chef du chantier a demandé à ce qu'aucune personne ne se rende sur le chantier pour des raisons de sécurité évidentes.

Par ailleurs la fin des travaux est prévue pour septembre 2024.

- Mr Le maire invite les conseillers à la balade gourmande le 30 avril 2023

- Fête du vélo le 28 Mai 2023.

Les deux événements proposeront des jeux picards.

Séance levée à 10h34

